

A CAMP 6.1
STAGE SNOWBOARD FREESTYLE
Les Deux Alpes du 8 au 17 avril 2016

Merci d'avoir choisi les stages d'entraînement "A Camps" !

Ces stages d'entraînement sont destinés aux mordus de glisse de tous âges qui désirent progresser en snowboard en peu de temps lors d'un séjour inoubliable.

Notre but: des stages de qualité au plus bas prix avec des entraîneurs ex professionnels sur les meilleurs snowparks d'Europe dans des logements équipés le plus souvent de rampes de skate, de sauna ou de jacuzzi, de trampoline, de table de ping-pong, de consoles de jeu, etc.!

Les participants sont filmés par plusieurs mini caméras pour la très efficace vidéo correction du soir. Une vidéo est éditée puis mise en ligne à la fin de chaque stage (www.afreestylecamp.com) ([facebook/A Camps](https://www.facebook.com/A.Camps))

Un certain niveau de pratique est requis comme, savoir prendre toutes les remontées mécaniques et descendre les pistes sans tomber fréquemment. Les cours se concentrent essentiellement sur le freestyle, du niveau initiation à expert.

L'âge minimum pour s'inscrire est de 8 ans mais il est indispensable que le stagiaire soit autonome. Nous aidons les plus jeunes dans la gestion de la vie quotidienne.

Toutes les activités sont encadrées par des moniteurs diplômés d'État et se déroulent en respectant les règles de sécurité inhérentes.

*** Le stage comprend pour 540€:**

- 9 jours de pension complète
- 8 jours de forfait remontées mécaniques
- L'entraînement snowboard et l'encadrement 24h/24H
- La vidéo correction
- Le déplacement pour les adhérents du Club des Angles

*** Encadrement:**

- Mathieu Justafré: entraîneur du club des Angles depuis 2008, multiple Champion de France sélectionné aux J.O de 2002 en Half-pipe. Moniteur Snowboard diplômé d'État
- Un cuisinier et/ou un cameraman
- Un animateur diplômé BAFA et d'autres moniteurs suivant le nombre de participants

Contacts : Marie-Louise Dordan : mldordan@wanadoo.fr : 06 81 61 73 68
Entraîneur : Mathieu Justafré : matjusta@hotmail.com : 06 08 06 73 61

FICHE D'INSCRIPTION A Camp 6.1

Date limite d'inscription Lundi 14 mars 2016

* Renseignements stagiaire:

Nom / Prénom :
Date de naissance : / /
Adresse :
Tel : Mail :
Traitement médical / Régime alimentaire particulier :

* Renseignements du représentant légal (pour les stagiaires mineurs uniquement):

Nom / Prénom :
Adresse.....
Tel : Mail :

* **Règlement par chèque** de la totalité de la somme (540€) en deux chèques (250€ + solde 200€ ou 530€ pour les membres ADESIF) à renvoyer simultanément avec la fiche d'inscription (pages 2 et 3 uniquement) dûment complétée par courrier simple à l'ordre de l'association ADESIF chez Marie-Louise Dordan, 11 rue Gustave Violet 66000 PERPIGNAN.

* **Règlement par virement** de la totalité de la somme (540€ ou 530€ pour les membres ADESIF) au compte Asso ADESIF avec fiche d'inscription (pages 2 et 3 uniquement) dûment complétée à renvoyer à la même adresse ou par mail à mldordan@wanadoo.fr
IBAN: FR 76 1660 7000 1988 1211 8583 370 // BIC: CCBPFRPPPPG

* Conditions de participation:

La date de réception du dossier détermine la priorité des places en cas de séjour complet, cachet de poste faisant foi.

Les arrhes d'un montant de 250€ sont non remboursables et **valident la réservation**.

Après le 14 mars, en cas de blessure, de maladie ou tout autre motif entraînant une impossibilité pour le stagiaire de participer au séjour, l'association reversera le reste du montant total. Après le 29 avril, l'association ne pourra en aucun cas rembourser tout ou partie du solde. **Il vous appartient de vous couvrir ou non contre ce risque**. Une assurance annulation à souscrire simultanément avec la réservation peut vous être proposée: (celine@assurance66.fr).

En participant à un stage A Camp, vous adhérez à l'association ADESIF (cotisation de 10€ valable 365 jours). Les statuts et le règlement intérieur sont à disposition au siège de l'association, 1 rue du jardin d'enfants 66240 Prats-de-Mollo ou envoyés sur demande (contact: adesif@outlook.com).

* Règles du stage:

- Les stagiaires sont sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement durant toute la durée du stage. Ils sont tenus d'assister à tous les entraînements et de respecter leur autorité.
- Après 22 h, il est exigé le silence dans les chambres.
- Il est strictement interdit de consommer de l'alcool et de fumer pour les stagiaires mineurs.
- Toute casse ou dégradation sera facturée aux stagiaires responsables.
- Les stagiaires doivent ranger, nettoyer leur chambre et participer à la vie collective dans le chalet.
- L'encadrement décline toute responsabilité pour d'éventuels vols d'effets personnels pertes ou oublis quels qu'ils soient.
- Les stagiaires doivent être correctement équipés: casque obligatoire et dorsale recommandée, masque, matériel en bon état et adapté au freestyle, crème solaire...
- Le responsable du séjour se réserve le droit de renvoyer immédiatement tout stagiaire qui ne respecterait pas ce règlement.. Aucun remboursement ne sera alors consenti.

ATTESTATIONS

En cas d'accident, il est important que nous disposions des coordonnées de l'assurance qui couvre le participant:

Cochez une case:

- Carte neige FFS n° <http://www.ffs.fr/federation/licence-carte-neige>
- Autre:.....
- Ne possède aucune assurance particulière pour la pratique du snowboard et m'engage à en assumer toutes les conséquences.

Je soussigné(e)

- (Accepte de participer/Autorise mon enfant à participer) à toutes les activités du séjour.
- Autorise le responsable du stage à prendre toute mesure en cas d'accident ou de maladie, y compris l'hospitalisation, à faire pratiquer tout examen, investigation et intervention chirurgicale jugés nécessaires par le médecin et par (son/mon) état, y compris l'anesthésie générale.
- M'engage à rembourser le montant des frais médicaux ou autre avancés par les responsables.
- M'engage à rembourser toute casse ou dégradation causée par le stagiaire.
- Déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les modalités.
- Autorise sans limitation de durée, la prise de vues et la publication des images sur lesquelles (j'apparais/mon enfant apparaît) ainsi que leur diffusion sur différents supports pour la vidéo correction, les articles de presse, le site internet, les affiches, ...
- Déclare avoir lu, compris et accepté les modalités d'inscription et le règlement.

Signature du stagiaire majeur ou du représentant légal (Mention manuscrite "lu et approuvé") :

à :

le : / /

MEMO: Vérifiez bien vos assurances

Assurance corporelle obligatoire: Le snowboard est un sport à risque et les blessures sont fréquentes. Il est impératif que le stagiaire soit très bien assuré pour cette pratique. P o u r rappel: Les assurances santé ne remboursent pas les frais de recherche secours, assistance, bris de matériel. Elles ne prennent en charge que le remboursement des frais médicaux.

L'assurance responsabilité civile est primordiale, compte tenu des risques de collision sur les pistes. Si le stagiaire blesse quelqu'un, qu'il endommage son matériel ou si il endommage les locaux, vous devrez payer les dégâts. Commencez par vérifier si l'assurance responsabilité civile incluse dans votre contrat d'assurance habitation ou scolaire couvre bien les activités sportives et les exclusions (hors pistes, Snow Park,compétitions de ski...)

Le remboursement des frais médicaux. Le système de sécurité sociale prévoit la prise en charge à 70 % des frais médicaux selon les actes. Si vous êtes bénéficiaire d'une mutuelle et que certains actes ne vous sont pas remboursés en cas d'accident, votre assurance santé interviendra pour vous payer le complément dans la limite du remboursement prévu au contrat.

La garantie assistance et rapatriement, qui permet en cas d'accident la délivrance d'un billet retour pour vous et votre famille, la mise à disposition d'une aide ménagère a domicile, d'un billet A/R pour une personne proche en cas d'accident nécessitant une hospitalisation, une chambre d'hôtel... Regardez bien le montant des remboursements, des indemnisations et des franchises de votre assurance.

L'assurance individuelle accident. Cette garantie est importante car en cas d'accident grave, c'est la garantie individuelle accident (ou garantie accident de la vie) qui interviendra pour vous verser une indemnité financière. Si vous en possédez une, vérifiez que vous êtes bien assuré pour les sports d'hiver et les exclusions de votre contrat.

Assurance annulation: C'est un confort dans les options de votre assurance qui vous permet d'obtenir une indemnisation en cas d'accident des sommes engagées lors de votre séjour au ski (cours de snowboard, location, bris de matériel, forfait). Allianz par exemple propose une indemnisation en cas de d'impossibilité de participer à toute ou partie d'un séjour (voir annexe).